



## FICHE

# 1

### QUI SOMMES-NOUS?



Le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* (appelé ci-après le Regroupement) constitue un vaste réseau résolument engagé, depuis 1979, pour le droit à l'intégrité physique et psychologique des femmes.

Dans une perspective de prévention, il déploie un éventail de stratégies pour aider tous les acteurs de la société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale. En plus de ses nombreuses publications destinées à cette fin, le Regroupement conçoit et offre plusieurs formations pratiques.

Le Regroupement est constitué de 45 maisons membres à la grandeur du Québec dont la majorité est formée et prête à implanter les démarches d'intervention contre l'intimidation dans les écoles primaires ou secondaires.

## POURQUOI TRAVAILLONS-NOUS SUR L'INTIMIDATION?

Dans sa mission de lutte contre la violence conjugale, le Regroupement a trouvé important de développer des stratégies de prévention, sachant que les jeunes intimidateurs sont souvent violents ultérieurement dans leurs relations amoureuses. Il a ainsi identifié les dénominateurs communs à toutes les formes de violence (intimidation, violence sexuelle, violence envers les aînés, inceste, violence conjugale, etc.) :

- La **violence proactive**, c'est-à-dire la violence initiée et exercée par l'un et dirigée volontairement vers une autre personne.

---

- Le **sentiment de légitimité chez les auteurs de violence** à dominer leur victime, qu'ils voient comme « sujet de contrôle ».

---

- Le **sentiment d'impuissance** qui en découle **chez leur victime**.

---

- La **peur des victimes** de dénoncer et le climat de silence entourant la violence.

Pour prévenir la violence conjugale ou toutes les autres formes de violence proactive telles que l'intimidation, il s'agit donc d'intervenir sur ce qui est à la base de cette violence et sur ce qui la maintient : les rapports de force en général.



## FICHE

# 2

### QUE VISE NOTRE DÉMARCHE?

La démarche a pour objectif d'accompagner les écoles dans le développement d'une stratégie d'intervention qui vise à résoudre le problème d'intimidation de façon efficace et autonome. À la base, il s'agit de former le personnel scolaire, les élèves et les parents à :

- **DÉPISTER** les premiers signes de violence et d'intimidation.

---

- **INTERVENIR** de façon à :
  - responsabiliser les élèves intimidateurs et leurs complices
  - aider les élèves victimes à reprendre du pouvoir sur la situation
  - sensibiliser les élèves témoins.

---

- **COLLABORER** à partir d'une vision commune et d'actions cohérentes visant à contrer la violence en milieu scolaire.

## QUELLES SONT NOS PRÉMISSSES D'INTERVENTION?

Il y a une distinction qui s'impose entre la violence proactive et toutes les manifestations pouvant lui ressembler comme le conflit, le manque de respect, l'agressivité et la colère. **C'est le jeu de pouvoir!** En effet, la violence est un rapport de pouvoir dans lequel il y a un auteur qui agresse intentionnellement un autre élève en utilisant la force ou l'humiliation pour obtenir ou défendre un privilège, ou encore pour confirmer la supériorité qu'il juge sienne. Il provoque ainsi un déséquilibre de pouvoir avec la victime qui reste, quant à elle, en proie à un sentiment d'impuissance, isolée, bien souvent envahie par la honte, la peur, la culpabilité ou le doute.

Sur la base de ces prémisses, la **stratégie d'intervention** est de :

- S'assurer qu'une personne en position d'autorité intervienne en vue de rétablir l'équilibre de pouvoir entre l'auteur et la victime.
- Faciliter la dénonciation.
- Responsabiliser l'auteur et ses complices.
- Aider la victime à reprendre du pouvoir.
- Sensibiliser les témoins à leur rôle dans l'intimidation.

### NOS POSTULATS :

- Plus tôt l'intimidation sera cernée et l'auteur arrêté dans ses comportements violents par le refus de justifications et par l'application de conséquences pour les agressions exercées, ***plus les comportements violents de ce dernier seront modifiables.***
- Plus l'intimidation sera clairement prise en charge par l'école et que cette dernière se préoccupera de l'impact de la violence sur la victime, ***plus la victime ainsi que les autres témoins oseront dénoncer la violence exercée et se sentiront en mesure de réagir.***
- Plus l'ensemble des adultes concernés partageront une vision commune de l'intimidation, distingueront et dénonceront la violence dès les premiers signes et se concerteront dans l'intervention, ***plus ils auront un impact important, non seulement sur le sentiment de légitimité de l'intimidateur, mais aussi sur le silence des pairs, sur le climat de l'école (sentiment de sécurité) et sur l'ampleur de la violence qui y est exercée.***



## F I C H E

# 3

### QUI IMPLANTE LA DÉMARCHE DANS LES ÉCOLES?

Le Regroupement a développé un réseau de maisons accréditées, c'est-à-dire qui ont reçu la formation et le matériel pour implanter la démarche dans les écoles de leur territoire, soit les programmes ***Branchons-nous sur les rapports de force*** pour le primaire ou ***Enlignons-nous vers des mots sans maux*** pour le secondaire. C'est donc dire que les formatrices qui implantent la démarche dans les écoles sont issues nécessairement de ces maisons « branchées » ou « enlignées »\*, des maisons qui interviennent depuis des années auprès des victimes de violence et de leurs enfants.

Pour être formatrice, il faut obligatoirement :

- Être une travailleuse active dans une maison accréditée;
- Avoir suivi les deux sessions de formation du Regroupement d'une durée totale de 35 heures;
- Avoir été évaluée sur la base de son appropriation des concepts et de sa capacité à accompagner une école dans l'implantation de la démarche;
- Avoir participé à chaque mise à jour de la démarche.

Ces conditions permettent de garantir l'uniformité du contenu de la démarche d'une école à l'autre et la qualité de son implantation.

\* S'il n'y a pas de maison accréditée dans votre région, n'hésitez pas à communiquer avec le Regroupement pour connaître celles qui sont situées le plus près de chez vous.

## QUEL EST LE PROCESSUS D'IMPLANTATION?

Après avoir conclu une entente avec l'école sur l'implantation de la démarche, les formatrices font une évaluation des manifestations de violence dans l'école et dispensent ensuite les différentes formations :

**1. La formation du comité AGIS**

Le comité AGIS est le comité porteur de la démarche dans l'école ainsi que le détenteur du matériel pédagogique servant à assurer la pérennité de la démarche. C'est le comité proactif, d'où son nom : AGIS.

Il est constitué de 6-7 représentantEs des diverses fonctions dans l'école : direction, personnel enseignant, professionnel, service de garde (pour le primaire), personnel scolaire, parents, etc.

Il reçoit une formation de base sur les concepts sous-tendant la démarche et sur les étapes d'implantation, puis il est accompagné dans l'élaboration d'une *procédure d'intervention* propre à son école.

Il est responsable de maintenir la démarche active dans l'école, d'une année à l'autre.

---

**2. La formation du personnel scolaire**

L'ensemble du personnel scolaire reçoit une formation sur les concepts et sur la *procédure d'intervention* de l'école.

---

**3. Les ateliers des élèves**

Tous les élèves (du préscolaire à la 5<sup>e</sup> année du secondaire) participent aux ateliers qui leur sont destinés selon leur niveau et sont informés de la *procédure d'intervention*.

---

**4. Les ateliers des parents**

Les parents des élèves et leurs proches sont appelés à participer à l'atelier de sensibilisation qui leur est destiné (au primaire) et sont informés de la *procédure d'intervention*.

---

**5. Les activités de l'école**

En vue de maintenir les acquis de la démarche, l'école organise des activités de réinvestissement et de sensibilisation.



## FICHE

# 4

### QU'EST-CE QUE LA PROCÉDURE D'INTERVENTION?

La *procédure d'intervention*, qui établit le rôle des différents acteurs dans l'intervention, est au centre de la stratégie permettant à l'école de mieux gérer le phénomène d'intimidation. Elle permet à l'école de :

- Déterminer la séquence des interventions;
- Documenter les événements et ainsi connaître les antécédents des auteurs et des victimes ainsi que l'évolution de leurs réactions au fil du temps;
- Se doter d'un système de gradation des sanctions et de mesures de réparation en vue de responsabiliser les auteurs et leurs complices;
- Déconstruire les impacts de la violence chez les victimes.

Ce faisant, elle renforce la cohérence de ses actions et installe un climat de confiance dans l'école qui facilite la dénonciation puisque le message véhiculé est : **chez nous, l'intimidation, on s'en occupe!**

#### Un exemple de *procédure d'intervention*

Chaque école adapte la *procédure d'intervention* à sa réalité à partir des mêmes étapes d'intervention. Par exemple, concernant la répartition des rôles, une école choisira le psychoéducateur pour appliquer telle étape, pour l'autre, ce sera la technicienne en éducation spécialisée (T.E.S.). Le comité AGIS devra aussi préciser le contenu des rapports d'intimidation et des dossiers, et déterminer une politique d'utilisation. Enfin, il devra élaborer une liste de sanctions et de mesures de réparation.

## SCHÉMA SOMMAIRE D'UNE PROCÉDURE D'INTERVENTION POUR UNE ÉCOLE SECONDAIRE

### Une scène d'intimidation

*Tout membre du personnel scolaire qui est témoin d'une scène d'intimidation doit faire une intervention directe pour faire cesser la violence (si le témoin est un élève, il doit faire appel à un adulte de l'école).*

*Le témoin complète ensuite le rapport d'intimidation conçu par le comité AGIS et rapporte les faits au psychoéducateur de l'école, désigné responsable des principales étapes d'intervention.*

### L'INTERVENTION

Le **PSYCHOÉDUCATEUR** entreprend les **4 premières étapes**.

**1<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**Reconstituer les faits**

Faire une cueillette d'information auprès de la victime, de l'auteur, des témoins et des complices (s'il y a lieu).

**2<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**Déterminer s'il y a intimidation**

Devant le groupe (victime, auteur, témoins et complices), déterminer en quoi c'est de l'intimidation.

**3<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**Dévoiler le jeu de l'auteur et prendre position contre l'intimidation**

Devant le groupe (victime, auteur, témoins et complices), prendre position contre l'intimidation.

**4<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**Déjouer les stratégies et déconstruire les justifications de l'auteur de violence**

Devant le groupe, défaire les justifications : « Rien ne justifie ou n'excuse la violence, et personne ne la mérite, peu importe qui elle est, ce qu'elle dit ou ce qu'elle fait ».

Le **PSYCHOÉDUCATEUR** entreprend la **5<sup>e</sup> étape** avec la **DIRECTRICE ADJOINTE**.

**5<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**Sanctionner l'auteur de violence et lui proposer un suivi individualisé**

- **Déterminer les sanctions** : **PSYCHOÉDUCATEUR**
  - Vérifier les antécédents de l'auteur dans son dossier.
  - Déterminer les sanctions possibles à partir de la liste établie par le comité AGIS, et selon ses antécédents et la gravité de ses gestes.
  - Présenter la situation à la directrice adjointe et faire approuver les sanctions proposées.
- **Présenter les sanctions aux parents** : **DIRECTRICE ADJOINTE**
  - Informer les parents de l'auteur de violence de la situation et des sanctions appliquées.
  - Informer les parents de la victime.
- **Présenter les sanctions à l'auteur** : **PSYCHOÉDUCATEUR + DIRECTRICE ADJ.**
  - Rencontrer l'auteur, présenter ses sanctions.
  - Organiser la mise en application.
- **Tenir des rencontres de suivi individualisé avec l'auteur (s'il accepte et compléter son dossier au fur et à mesure** : **PSYCHOÉDUCATEUR**

La **TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES)** entreprend les **deux dernières étapes**.

**6<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**S'assurer que l'intimidation et les justifications de l'auteur entraînent un minimum d'impact sur la victime**

- **Évaluer le degré de victimisation**
  - Vérifier l'impact de l'agression sur la victime.
  - Vérifier les antécédents de victimisation de la victime.
  - Vérifier l'impact de l'agression sur les témoins (s'il y a lieu).
- **Faire un plan d'intervention adapté pour la victime et informer ses parents**

**7<sup>E</sup>** ÉTAPE :

**Élaborer avec la victime des scénarios de reprise de pouvoir**

- Tenir des rencontres de suivi individualisé avec la victime.
- Pratiquer des mises en situation d'affirmation.
- Compléter le dossier de la victime.

Pour connaître comment cette procédure d'intervention peut être concrètement appliquée dans le cadre d'une situation d'intimidation, voir l'Annexe 1 – *L'intervention, comment ça fonctionne?*





## FICHE

# 5

### QUEL EST L'IMPACT DE NOTRE DÉMARCHE DANS LES ÉCOLES?

Pour savoir si la démarche a atteint ses objectifs, le Regroupement a demandé en 2008 à Pierre Potvin, professeur au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de réaliser une évaluation d'implantation<sup>1</sup> de la démarche ***Branchons-nous sur les rapports de force***.

Le chercheur a comparé les résultats d'un questionnaire préformation à ceux du questionnaire postformation complétés par les membres du comité AGIS et par le personnel scolaire de plusieurs écoles formées. Il a ainsi évalué leur apprentissage ainsi que l'atteinte des objectifs de la formation. Pour ce qui est des élèves, il les a questionnés directement sur leurs impressions ainsi que sur leur degré de satisfaction.

Voici les résultats de cette évaluation en fonction des trois objectifs de la démarche soit :

1. **DÉPISTER** les premiers signes de violence et d'intimidation.
2. **INTERVENIR** de façon à responsabiliser les élèves intimidateurs et leurs complices, aider les élèves victimes à reprendre du pouvoir sur la situation et sensibiliser les élèves témoins.
3. **COLLABORER** autour d'une vision commune et d'actions cohérentes.

<sup>1</sup> Pierre Potvin, Ph. D. ps. éd. professeur titulaire associé au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2008). *Rapport de l'implantation de la démarche Branchons-nous sur les rapports de force*.

## 1 DÉPISTER les premiers signes de violence et d'intimidation

- Pour les membres du comité AGIS et le personnel scolaire :
  - La reconnaissance de la violence est passée de 60% à 100%.
  - La capacité d'expliquer les causes de la violence est passée de 38% à 95%.

Selon Myriam Turcotte, enseignante de 5<sup>e</sup> année du primaire : « *Le fait d'être "branchée" permet de savoir tout de suite ce qui se passe puisqu'on sait poser les bonnes questions. De plus, les élèves victimes sont plus disponibles à apprendre lorsque l'école est formée et sait comment gérer les rapports de force.* »

- Pour les élèves :

La grande majorité des élèves se sont dits capables de faire la différence entre un conflit et un rapport de force.

## 2 INTERVENIR de façon à responsabiliser les élèves intimidateurs et leurs complices, aider les élèves victimes à reprendre du pouvoir sur la situation et sensibiliser les élèves témoins.

- Pour les membres du comité AGIS et le personnel scolaire :

La capacité d'intervenir a fait un bond spectaculaire de 17% à 100%.
- Pour les élèves :
  - La grande majorité des élèves se sont dits mieux outillés pour faire face à un rapport de force.
  - Ils ont été très satisfaits des ateliers et ils ont recommandé le programme à d'autres jeunes dans 80% des cas.
  - De plus, la majorité des membres du personnel enseignant ont estimé que les ateliers sont très bien adaptés aux jeunes et à leur vécu.

## 3 COLLABORER autour d'une vision commune et d'actions cohérentes

En raison de la *procédure d'intervention* élaborée par l'école pour l'école, la cohérence des interventions s'est vue clairement facilitée. Voici des témoignages issus du rapport d'évaluation :

« *C'est un incontournable pour la bonne marche d'une école, mais surtout pour que chaque enfant trouve sa juste place à l'école. Oui, formation pertinente.* »

« *C'est une occasion de réviser le code de vie, gestion commune et cohérence face à la violence.* »

« *Bon moyen pour venir à notre secours. Enfin une intervention claire avec un langage commun.* »

Et depuis, d'autres témoignages se sont ajoutés...

« *Notre fierté est de s'être approprié **Branchons-nous sur les rapports de force** à notre école. Nous constatons que ce programme est bénéfique pour tous nos élèves et contribue à véhiculer l'harmonie et le respect.* »

JULIE MOWATT,  
conseillère pédagogique pour le comité Harmonie de l'école Migwan à Pikogan

Voir sur le site du Regroupement ([www.maisons-femmes.qc.ca](http://www.maisons-femmes.qc.ca)) les vidéos relatant les témoignages de la directrice, d'une éducatrice spécialisée et d'un parent d'une école primaire « branchée », l'École Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Jean-sur-Richelieu.

### UNE DÉMARCHE FORTEMENT RECOMMANDÉE



Toujours dans le même rapport d'évaluation, 85% des participantEs ont indiqué qu'ils recommanderaient cette formation aux autres écoles, tandis que 15% formuleraient la même recommandation à condition toutefois que la totalité du personnel scolaire et professionnel reçoive la formation et que l'ensemble des membres adhère au programme.

**En guise de conclusion**, comme le mentionnait une répondante : « *Il s'agit de changer une mentalité qui favorise les agresseurs. Cette méthode semble efficace, et surtout, implique tous les intervenants dans une école.* »







## F I C H E

# 6

### QUELLES SONT LES **DIFFÉRENCES** ENTRE NOTRE APPROCHE POUR LE **PRIMAIRE** ET POUR LE **SECONDAIRE**?

Les étapes d'implantation et le contenu des formations sont sensiblement les mêmes au primaire et au secondaire puisqu'ils sont basés sur les mêmes fondements. Cependant, il existe quelques différences. Les voici :

THÈME	BRANCHONS-NOUS SUR LES RAPPORTS DE FORCE <i>pour le primaire</i>	ENLIGNONS-NOUS VERS DES MOTS SANS MAUX <i>pour le secondaire</i>
Les sujets abordés	Violence entre pairs	Violence entre pairs Violence dans les relations amoureuses
La clientèle des formations et des ateliers	Comité AGIS, personnel scolaire, élèves et parents	Comité AGIS, personnel scolaire, élèves
Le titre du programme pour les élèves	<i>Branche ton antenne</i>	<i>Enligne-toi vers des mots sans maux</i>
La séquence des ateliers des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ateliers pour les élèves du préscolaire et du premier cycle</li> <li>• 6 ateliers pour les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ateliers pour les élèves de 1<sup>e</sup> secondaire</li> <li>• 3 ateliers pour les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire</li> <li>• 3 ateliers pour les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire</li> <li>• 3 ateliers pour les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>• 2 ateliers pour les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>



## F I C H E

# 7

### QUELS SONT LES THÈMES DES ATELIERS POUR LES ÉLÈVES?

La démarche propose aux élèves des ateliers distincts pour le primaire et pour le secondaire. Voici le contenu de ces ateliers.



#### **BRANCHE TON ANTENNE : les ateliers du primaire**

Les ateliers *Branche ton antenne* s'élaborent autour de Dominix, un extraterrestre qui n'a pas de sexe ni aucune autre référence terrestre et qui doit choisir une identité terrienne pour s'intégrer. Il suit donc Jonathan, un jeune garçon qui exerce des rapports de force sans jamais vivre de conséquences. Dominix se questionne et veut comprendre ce qu'il observe. Il part à la recherche d'explications et de réponses qu'il partagera avec les jeunes au fil de sa quête. En suivant la démarche de Dominix, les élèves apprennent la nature d'un rapport de force, et la façon de réagir selon leur rôle de victime, de témoin ou d'agresseur. Bref, Dominix leur enseigne comment brancher leur antenne!

Les ateliers des plus jeunes (*Branche ton antenne 1*) durent **20 MINUTES** et les autres (*Branche ton antenne 2*) **55 MINUTES**.

## BRANCHE TON ANTENNE **1**

### Niveau préscolaire et du premier cycle du primaire

#### **ATELIER 1 : Qui est Dominix?**

Présentation de Dominix et de sa différence par rapport aux Terriens

#### **ATELIER 2 : Quelle sera l'identité de Dominix?**

Le lien entre la violence et le non-respect de la diversité

#### **ATELIER 3 : Comment faire capter ton antenne?**

La distinction entre la violence et le conflit, et les réactions possibles des victimes et témoins face à la violence

#### **ATELIER 4 : Où vit Dominix?**

La conclusion du programme *Branche ton antenne 1* à partir de dessins sur la maison de Dominix

## BRANCHE TON ANTENNE **2**

### Deuxième et troisième cycles du primaire

#### **ATELIER 1 : Qui est Dominix?**

Présentation de la vidéo *Dominix se branche sur Terre* et de la différence de Dominix par rapport aux Terriens

#### **ATELIER 2 : Comment capter les signaux?**

Le lien entre la violence et le non respect de la diversité

#### **ATELIER 3 : Comment bien décoder les messages?**

Des trucs de décodage pour distinguer la violence du conflit, de la colère et de l'agressivité

#### **ATELIER 4 : Comment brancher son antenne?**

Les 4 critères d'un rapport de force

#### **ATELIER 5 : Comment faire branché-e quand on est victime ou témoin?**

Le parcours des réactions possibles quand on est témoin ou victime de violence

#### **ATELIER 6 : Sommes-nous bien branché-e-s?**

Mise en pratique des réactions possibles quand on est témoin ou victime de violence

#### **ANNEXE : Activités de rafraîchissement : défense ou vengeance?**

La distinction entre une réaction de défense et de vengeance



## **ENLIGNE-TOI VERS DES MOTS SANS MAUX :** **les ateliers du secondaire**

Les ateliers qui s'adressent aux élèves du secondaire traitent autant de la violence entre pairs (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sec.) que de la violence dans les relations amoureuses (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sec.). En 5<sup>e</sup> secondaire, le programme se termine par deux ateliers BILAN sur les deux thèmes. En tout, 15 ateliers ont été conçus pour les jeunes. Chaque atelier dure une heure et se déroule dans le cadre du cours d'éthique et culture religieuse. Il y a aussi un site qui s'adresse aux jeunes et qui complète les ateliers : [www.desmotssansmaux.com](http://www.desmotssansmaux.com).

### **1<sup>RE</sup> SECONDAIRE**

**ATELIER 1 : L'intimidation, y a rien de drôle là-dedans!**

Le rapport de force sous forme d'intimidation

**ATELIER 2 : Cherche-toi pas d'excuse!**

Les justifications à la violence

**ATELIER 3 : Un peu de chicane, ça fait pas mal!**

La différence entre le conflit et le rapport de force

**ATELIER 4 : AGIS sur l'intimidation**

La réaction des témoins face à l'intimidation

### **2<sup>E</sup> SECONDAIRE**

**ATELIER 1 : Le rapport de force, de quécé?**

Le rapport de force sous forme de taxage

**ATELIER 2 : Qui a pété sa coche?**

La différence entre l'agressivité et le rapport de force

**ATELIER 3 : AGIS sur le taxage**

La réaction des témoins face au taxage

### 3<sup>E</sup> SECONDAIRE

<p><b>ATELIER 1 : Qui dit vrai?</b> Les mythes et réalités de la violence dans les relations amoureuses</p> <p><b>ATELIER 2 : C'est pas une preuve d'amour, ça?</b> La violence dans les relations amoureuses</p>	<p><b>ATELIER 3 : Un cycle qui tourne <i>trop</i> rond!</b> Le cycle de la violence dans les relations amoureuses</p>
---	---

### 4<sup>E</sup> SECONDAIRE

<p><b>ATELIER 1 : Mets-toi à sa place!</b> Les perceptions des acteurs dans une scène de violence</p> <p><b>ATELIER 2 : Du respect, <i>man</i>!</b> La différence entre le manque de respect et le rapport de force</p>	<p><b>ATELIER 3 : AGIS sur le harcèlement</b> La réaction des témoins au harcèlement</p>
---	--

### 5<sup>E</sup> SECONDAIRE

<p><b>ATELIER 1 : Bilan sur les manifestations</b></p>	<p><b>ATELIER 2 : Bilan sur les réactions</b></p>
--	---



## F I C H E

# 8

### LA DÉMARCHE EST-ELLE CONFORME À LA LOI 56?

Notre démarche est conforme à la loi 56 – *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* – que le gouvernement du Québec a adoptée en juin 2012 et contient tous les éléments prévus au plan d'action contre la violence et l'intimidation dans les écoles publiques et privées.

- 1. Une analyse de la situation de la violence et de l'intimidation dans l'établissement**  
C'est la première étape : partir de la documentation qui existe déjà dans l'école, par exemple le rapport issu du Questionnaire sur l'environnement socioéducatif (Q.E.S.). S'il n'y a eu aucune analyse, nous proposons alors un questionnaire maison qui s'adresse aux élèves du primaire<sup>2</sup> et un autre pour les élèves du secondaire.
- 2. Des mesures de prévention visant à contrer l'intimidation et la violence**  
Avec ses ateliers pour les élèves, la démarche en soi constitue une mesure de prévention. Elle débute avec le préscolaire et couvre l'ensemble du parcours scolaire. De plus, elle comporte une procédure d'intervention qui est présentée tant au personnel scolaire, aux élèves qu'aux parents.
- 3. Des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence**

<sup>2</sup> *L'enquête sur le harcèlement et l'intimidation à l'école*, questionnaire développé par la maison La Bouée régionale du Lac-Mégantic, inspiré de celui de la Commission scolaire de Montréal, <http://www2.csdm.qc.ca/sassc/script/ProductionsCSDM.htm#Intimidation>.

Dans le but de rejoindre et d'impliquer les parents, la démarche prévoit :

- La remise d'un calendrier reprenant les concepts appris par les élèves dans leurs ateliers (primaire seulement).
- La tenue d'un kiosque d'informations sur l'atelier destiné aux parents lors de la première remise des bulletins, suivie de la tenue de l'atelier (primaire seulement).
- Un livre mis à la disposition des parents : *Violence entre enfants, casse-tête pour les parents*.
- La présentation de la *procédure d'intervention* à tous les parents.

**4. La procédure pour effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence**

**5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté**

La procédure de signalement ainsi que les actions face à tout acte de violence font partie intégrante de la *procédure d'intervention* élaborée dans le cadre de notre démarche avec chaque école.

**6. Les mesures visant à assurer la confidentialité**

La démarche valorise la dénonciation et la transparence dans un cadre où les règles sont claires pour tout le monde. Mais la confidentialité peut être assurée lorsque la situation d'ouverture peut mettre en danger l'un des élèves impliqués, particulièrement les victimes.

**7. Les mesures de soutien et d'encadrement offertes aux élèves impliqués**

**8. Les sanctions disciplinaires applicables**

**9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement ou plainte**

Les mesures de soutien et d'encadrement, les sanctions disciplinaires et le suivi à tout signalement font partie intégrante des dernières étapes d'intervention inscrites à la *procédure d'intervention* élaborée avec chaque école.

Comme vous pouvez le constater, la *procédure d'intervention* est l'atout de notre démarche. Elle permet une **totale concordance avec la loi 56!**



## FICHE

# 9

### POURQUOI CHOISIR NOTRE DÉMARCHE?

À cette question, Caroline Lapierre, directrice « branchée » de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, répond sans hésitation : « *Je l'ai choisie parce qu'elle nous enseigne comment faire la différence entre des chicanes d'enfants et des rapports de force. Et ça fonctionne! Depuis, je ne me retrouve plus avec tous les problèmes d'élèves dans mon bureau, je ne reçois que les problèmes d'intimidation, et je sais quoi faire.* » C'est effectivement la première particularité de notre démarche, mais il y en a d'autres qui illustrent aussi son originalité et pertinence.

- 1 LA PRÉCISION DE SA DÉFINITION** : La violence (l'intimidation), le conflit, la colère, l'agressivité, le manque de respect exercés par des élèves peuvent tous être confondus et perçus comme des maladresses de jeunes en processus de socialisation. Notre démarche tient sa force dans le fait de préciser les différents concepts, de les définir et de les distinguer clairement afin d'éliminer toute ambiguïté ou confusion les concernant. Bien déterminer la situation à laquelle les témoins (adultes ou élèves) font face permet de réagir en conséquence et de façon appropriée.
- 2 SA FORCE DE DÉPISTAGE** : Une deuxième particularité est sa fonction de dépistage dès le primaire. Cette démarche outille le personnel scolaire, les parents et les autres élèves à repérer distinctement les premiers signes des rapports de force chez les jeunes élèves. En apprenant les quatre (4) critères du rapport de force, les témoins peuvent discerner clairement cette violence proactive dès son émergence et intervenir aussitôt en conséquence.

Cela permet au milieu scolaire de prévenir la violence avant que les comportements ne se développent et ne se figent chez les auteurs et les complices, et que la victimisation ne se généralise chez les élèves victimes.

**3 SON APPROCHE SOCIALE** : Cette démarche explique la source de la violence par son contexte social plutôt que par les caractéristiques intrapsychiques des agresseurs et des victimes. En effet, plusieurs intervenantEs expliquent l'origine de la violence par des problèmes individuels d'estime de soi, de gestion de la colère ou de l'agressivité, de compétences sociales ou de communication et voient la prévention à travers le renforcement de ces compétences. Selon nous, l'environnement social doit d'abord être pris en considération puisqu'il a une influence majeure et modulatrice sur les comportements des élèves : c'est lui qui encourage ou décourage, qui met des limites ou non, qui détermine aussi le degré de légitimité à recourir à la violence.

**4 SON APPROCHE GLOBALE** : En formant toute la communauté du milieu scolaire et en élaborant une *procédure d'intervention*, notre démarche présente une approche dont la particularité est de faire converger toutes les énergies d'un milieu à contrer la violence à partir d'une même vision. Elle tente aussi d'aider le réseau social de l'élève à mieux réagir face à la violence.

Il s'agit en fait d'une stratégie pour contrer la violence en faisant du personnel scolaire (direction, enseignants, professionnels, élèves) et des parents, des membres actifs qui peuvent influencer autrement les élèves.

**5 SA PÉRENNITÉ** : Alors que la plupart des programmes éprouvent des difficultés de durabilité et d'autonomie dans les écoles, notre démarche prévoit justement une formule basée sur l'autogestion de la démarche par le comité AGIS. À partir de là, c'est son implication qui déterminera le succès et la durée de vie de la démarche et de sa *procédure d'intervention* dans l'école.

De plus, le Regroupement, qui est actif depuis plus de 35 ans, et qui a conçu, évalué et bonifié de façon continue cette démarche, offre un lieu de référence stable pour tout suivi à l'implantation ; il met en fait à la disposition des écoles un réseau de soutien permanent : les maisons accréditées de leur région et les formatrices du Regroupement.



**F I C H E**

**10**

**VOUS VOULEZ IMPLANTER CETTE DÉMARCHÉ  
DANS VOTRE ÉCOLE?**

Si cette démarche correspond à vos besoins et que vous souhaitez l'implanter dans votre école, voici ce qu'il faut faire. Il existe deux formules possibles : *la formule clés en main* et la *formule implantée de l'intérieur*.

	<b>FORMULE <i>clés en main</i></b>	<b>FORMULE <i>implantée de l'intérieur</i></b>
<b>De quoi s'agit-il?</b>	<p>Cette formule implique qu'une formatrice accréditée implantera la démarche de votre choix (du primaire ou du secondaire) en totalité ou par segment dans votre école.</p> <p><b>A. En totalité :</b> Elle forme et accompagne le comité AGIS, le personnel scolaire, les élèves et les parents (pour le primaire), et remet le matériel pédagogique nécessaire au maintien de la démarche dans l'école.</p> <p><b>B. Par segments :</b> Elle forme et accompagne d'abord le comité AGIS. Ultérieurement, à la demande de l'école, elle anime les ateliers des élèves ou forme le personnel scolaire. Elle remet ainsi au fur et à mesure le matériel pédagogique.</p>	<p>Cette formule implique qu'unE intervenantE scolaire de votre école est forméE et accompagnéE par une formatrice pour implanter la démarche. C'est votre intervenantE qui forme le comité AGIS, le personnel scolaire et les élèves.</p> <p><b>A. La formation publique :</b> L'intervenantE scolaire est forméE aux concepts de base dans le cadre de la formation publique <i>L'intimidation : comment intervenir avec les jeunes?</i> qui s'adresse aux intervenantEs du milieu et qui est organisée par une maison accréditée.</p> <p><b>B. L'accompagnement aux étapes d'implantation :</b> Suite à la formation, l'école achète la démarche et l'intervenantE est alors accompagnéE par une formatrice dans l'implantation de la démarche dans votre école.</p>

	<b>FORMULE <i>clés en main</i></b>	<b>FORMULE <i>implantée de l'intérieur</i></b>
<p><b>Oui</b> vous optez pour cette formule. <b>Que faire?</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre contact avec la maison « branchée » ou « enlignée » la plus près de chez vous (consulter le site du Regroupement : <a href="http://www.maisons-femmes.qc.ca">www.maisons-femmes.qc.ca</a>).</li> <li>2. Négocier avec la maison les services, les coûts et la répartition des rôles, et signer une lettre d'entente.</li> <li>3. Fixer les dates des premières rencontres.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inscrire unE ou plusieurs intervenantEs de votre école à la formation publique de votre région (consulter le Regroupement pour connaître les lieux et dates).</li> <li>2. Après la formation, manifester à la formatrice votre intérêt à acheter la démarche et à être accompagnéE dans le processus d'implantation.</li> <li>3. Négocier avec la maison les services, les coûts et la répartition des rôles, et signer une lettre d'entente.</li> <li>4. Fixer les dates des premières rencontres.</li> </ol>

**QUELS EN SONT  
LES COÛTS ?**

Les coûts varient selon la formule et les options particulières que vous choisirez. Il est donc préférable d'en discuter directement avec la maison accréditée de votre région qui pourra déterminer sur mesure le prix et les conditions de financement.

En tout temps, si vous avez des questions relativement à cette démarche, ou si vous voulez connaître la maison accréditée la plus près de chez vous, n'hésitez pas à communiquer avec le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* :

Tél : **514 878-9134, poste 1601**

Courriel : **info@maisons-femmes.qc.ca**

## ANNEXE

### 1

## L'INTERVENTION, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Voici comment une *procédure d'intervention* peut être concrètement appliquée dans le cadre d'une situation d'intimidation vécue dans une école secondaire :

Léa, une enseignante de français de 1<sup>re</sup> année du secondaire, constate depuis quelques temps que Benoit est de moins en moins attentif en classe, il regarde souvent derrière lui et semble anxieux. Durant la pause, elle décide de le questionner. Il lui assure que tout va bien. Julia, sa voisine de pupitre, entend la question de Léa et le déni de Benoit, et décide d'aller lui dire la vérité : *Benoit se fait « écœurer », surtout par Alex, mais aussi par Jérémie et Samuel qui sont un trio inséparable et qui sont toujours assis en arrière de la classe. Ils le poussent dans les cases, le traitent de « fif », se moquent de lui devant les autres, etc. Et ça dure depuis plusieurs semaines.*

## SELON LA PROCÉDURE D'INTERVENTION DE SON ÉCOLE, QUE DOIT FAIRE LÉA ?

### **1 RE** ÉTAPE :

#### **Reconstituer les faits**

Léa, qui a reçu la formation pour le personnel scolaire, complète le rapport d'intimidation qu'elle remet aussitôt à Fabien, le psychoéducateur, qui a été formé au comité AGIS et désigné responsable de l'intervention. Il lui demande aussi de lui raconter ce qu'elle sait.

Fabien rencontre ensuite Benoit et Julia pour aborder cette question, recueillir leur version, et pour s'assurer qu'ils se sentent en sécurité dans le processus. Fabien convoque finalement Alex, Jérémie et Samuel : il commence par relater la plainte et demande leur version. S'il le faut, il rencontre d'autres témoins dont le nom aurait été soulevé lors des discussions, question de pouvoir vérifier des faits.

## **2<sup>E</sup>** ÉTAPE :

### **Déterminer s'il y a intimidation**

En questionnant et en relevant les contradictions entre les versions, Fabien cherche à déterminer s'il y a eu intimidation ou non : *Qui est le véritable agresseur? Qui est la véritable victime ? Est-ce un conflit? De la vengeance?* Tous ces aspects sont à vérifier. Il ne discute pas les justifications apportées lors de l'échange, mais il les retient.

## **3<sup>E</sup>** ÉTAPE :

### **Dévoiler le jeu des auteurs et prendre position contre l'intimidation**

Dès qu'il a cerné l'intimidation exercée envers Benoit, il dévoile la situation devant le groupe (victime, témoin et auteurs) et ce qu'il en perçoit : comment cela s'est passé selon lui, le rôle de chacun, les intentions et gains des auteurs, et l'impact sur la victime. Du même coup, il dénonce l'intimidation et rappelle que personne ne peut ignorer qu'il n'y a aucune tolérance pour ce genre de comportement dans cette école puisque c'est inscrit dans le code de vie et rappelé dans le cadre des ateliers pour les élèves.

## **4<sup>E</sup>** ÉTAPE :

### **Déjouer les stratégies et déconstruire les justifications des auteurs de violence**

Toujours avec le groupe, Fabien revient avec les justifications que les auteurs ont utilisées tout au long de la discussion et qu'il avait volontairement retenues. Il a appris dans la formation que les justifications servent trop souvent à détourner l'attention du geste commis et à faire reporter la faute sur la victime ou sur des circonstances dites atténuantes. Fabien leur rappelle donc que :

*« Rien ne justifie ou n'excuse la violence, et personne ne la mérite, peu importe qui elle est, ce qu'elle dit ou ce qu'elle fait. Même si Benoit était efféminé, même s'il avait l'air d'une fille, ou quoi que ce soit d'autre, il ne mérite en rien la violence. C'est une stratégie facile que d'utiliser la « différence » pour humilier sa victime, avoir le pouvoir sur elle et paraître meilleur que les autres. »*

## **5<sup>E</sup>** ÉTAPE :

### **Sanctionner les auteurs de violence et leur proposer un suivi individualisé**

Avant de déterminer les sanctions en vue de responsabiliser les auteurs, Fabien doit vérifier trois choses :

1. *Est-ce que les trois auteurs sont responsables au même degré? Doivent-ils recevoir la même sanction?*

2. *Est-ce que les auteurs ont déjà un dossier dans lequel seraient inscrits des antécédents en tant qu'auteurs d'intimidation?* Dans la *procédure d'intervention*, on prévoit documenter non seulement les gestes d'intimidation de chacun, mais aussi les sanctions données, la réaction à ces sanctions et le suivi. Cela aide à déterminer des sanctions plus appropriées et plus justes.
3. *Quelles sont les sanctions possibles?* Dans la *procédure d'intervention*, le comité a déterminé un ensemble de sanctions en gradation selon les objectifs poursuivis.

Une fois que les sanctions ont été précisées, Fabien rencontre Aline, la directrice adjointe, membre du comité AGIS, et il lui relate la situation ainsi que ses propositions de sanctions. Les deux s'entendent sur les sanctions à imposer. Aline informe alors les parents des auteurs de violence de la situation et des sanctions qui seront appliquées. Elle fait de même avec les parents de Benoit. Aline et Fabien rencontrent ensuite les auteurs et présentent leurs sanctions en leur rappelant que leurs parents sont informés, et que le tout sera inscrit à leur dossier. Fabien leur propose aussi des rencontres de suivi individualisé pour leur permettre de développer de nouvelles habiletés relationnelles. Il complète leur dossier au fur et à mesure.

## **6 E** ÉTAPE :

### **S'assurer que l'intimidation et les justifications des auteurs entraînent un minimum d'impact sur la victime**

Avant de faire le plan d'intervention avec Benoit, Sonia, la technicienne en éducation spécialisée, membre du comité AGIS et responsable de l'intervention auprès des victimes, doit vérifier trois choses :

1. *Quel est l'impact de cet événement sur Benoit? A-t-il « acheté » les justifications des auteurs? Est-ce qu'il pense qu'il mérite la violence qu'il a subie? Est-ce qu'il banalise ce qui lui est arrivé? Est-ce qu'il reste centré sur ses droits?* Les réponses permettent d'évaluer le degré de victimisation.
2. *Est-ce que Benoit a déjà un dossier dans lequel seraient inscrits des antécédents en tant que victime d'intimidation?* Dans la *procédure d'intervention*, on prévoit documenter les antécédents des victimes, leurs impacts, leurs réactions et le suivi. Cela aide à mieux comprendre le degré de victimisation dans son ensemble et à préciser l'intervention nécessaire.
3. *Est-ce que Julia, la témoin qui a dénoncé la situation, a été atteinte d'une façon ou d'une autre par cette situation d'intimidation? Est-ce qu'elle a des antécédents en tant que victime qui auraient pu être réactivés? Est-ce qu'on doit faire une intervention auprès de Julia?*

À partir de ces informations, Sonia évalue avec Benoit l'impact de la violence et des justifications sur lui et détermine le plan d'intervention qui doit tenir compte de sa réinsertion dans le groupe s'il a été isolé, et le recentrer sur ses droits s'il a été décentré.

**7<sup>E</sup> ÉTAPE :**

**Élaborer avec la victime des scénarios de reprise de pouvoir**

Sonia demande à Benoit de nommer les scénarios qu'il anticipe (s'il y en a) : par exemple, imaginer une situation de représailles de la part de Alex, de Jérémie ou de Samuel. *Où cela aurait-il lieu? Qu'est-ce qu'ils feraient? Est-ce qu'il y aurait d'autres gens dans les environs?* À partir des questions de Sonia visant à reconstituer les scénarios anticipés, elle aide Benoit à réagir en toute sécurité tout en restant centré sur lui. Il pratique ainsi comment s'affirmer dans des situations qui le permettent et comment se protéger dans les situations où il évalue un danger réel.



## ANNEXE

### 2

#### QUELLES SONT LES RÉALISATIONS DU REGROUPEMENT dans la lutte contre l'intimidation?

Le Regroupement est préoccupé depuis plus de 20 ans par le phénomène de l'intimidation à l'école et son impact sur les jeunes. Voici la liste de ses réalisations les plus importantes.

- 1994** Conception d'une formation sur la gestion des rapports de force entre élèves, destinée au personnel enseignant de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).
- 1995** Adaptation de la formation sur la gestion des rapports de force entre élèves pour des intervenantEs jeunesse.
- 2002** Conception de la démarche *Branchons-nous sur les rapports de force* que le Regroupement a implanté dans au moins 50 écoles primaires à travers le Québec.  
Début de la tenue de nombreuses conférences sur l'intimidation, partout au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en France, en Belgique et au Maroc.
- 2004** Publication d'un premier livre aux Éditions du remue-ménage s'adressant aux intervenantEs scolaires : *La violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant. Pour intervenir dès le primaire*. Ce livre a été traduit en arabe et lancé en Égypte ainsi qu'au Maroc.
- 2008** Publication à la même maison d'édition d'un deuxième livre : *Violence entre enfants, casse-tête pour les parents*, s'adressant aux parents.
- 2009** Adaptation de la démarche *Branchons-nous sur les rapports de force* pour le secondaire sous le titre *Enlignons-nous vers des mots sans maux*. Depuis 2011, elle a été implantée dans 10 écoles secondaires.
- 2014** Conception d'une conférence grand public qui s'adresse aux parents : *L'intimidation, que faire si mon enfant en est victime?*  
Conception d'une formation de 6 heures pour les intervenantEs de maisons de jeunes, maisons de la famille, en milieu scolaire ou de santé, etc. : *L'intimidation : comment intervenir avec les jeunes?*  
Rédaction du *Mémoire sur la lutte contre l'intimidation*, présenté dans la foulée du Forum sur la lutte contre l'intimidation initié par le ministère de la Famille du Québec.